

Le Bois du Domaine et le Ru de la Rouase



Une randonnée proposée par Netra

Au départ du bourg de Bazemont, riche en patrimoine, une boucle forestière pour une bonne moitié, avec des passages entre les champs et le long des rus qui les drainent.



Durée :	3h00	Difficulté :	Moyenne
Distance :	9.5km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	133m	Moyen de locomotion :	A pied
Dénivelé négatif :	139m	Commune :	Bazemont (78580)
Point haut :	191m		
Point bas :	58m		

Description

Départ de l'église de Bazemont (accès sur la D45, depuis Maule ou Aubergenville). Se garer sur les places délimitées sur les rues adjacentes.

Cet itinéraire combine plusieurs circuits fléchés par la Commune de Bazemont ou balisés par la FFRP. Le fléchage de la commune est unilatéral, dans le sens de la présente description ; il est essentiellement présent aux intersections importantes. Sur les tronçons où fléchage et balisage se superposent, priorité est donnée au balisage dans la description, car plus dense.

Sans balisage

(D/A) Dos au rond-point d'où descend la Route de Flins, partir au Sud-Ouest et remonter la Rue des Écoles. Laisser à main droite le chevet de l'église puis l'école primaire. Au croisement, prendre à gauche la Rue des Sablons. Au 1er Stop, obliquer à droite, Rue des Lilas. Au 2ème Stop, obliquer à gauche, toujours Rue des Lilas. Au 3ème Stop, traverser la route et poursuivre en face dans le Chemin d'Equilly (impasse). Le goudron laisse rapidement place à une piste, avec un beau panorama côté gauche.

Fléchage Bleu foncé + Fléchage anneau Noir sur fond Blanc

(1) Au carrefour (plan des randonnées), prendre le 2ème chemin à gauche, en descente vers la Fontaine Pleureuse. En bas (panneau "Impasse"), quitter la piste et prendre à droite un chemin qui passe une barrière forestière et monte dans le bois. Après quelques dizaines de mètres, ignorer un départ de chemin sur la droite (non figuré sur la carte). Monter régulièrement en sous-bois (passages humides). En haut, le chemin, qui est devenu plus étroit, vire à gauche. Ignorer un vague départ sur la gauche et passer une nouvelle barrière forestière.

(2) Tourner à gauche, plein Nord, et demeurer en lisière de bois à main gauche et de champ à main droite (la carte IGN représente plus de chemins qu'il n'y en a sur place). Au bout du champ, pénétrer dans le bois. Au carrefour des Treize Voies, obliquer à droite (les barrières mises en place font qu'il n'y a qu'un seul chemin à suivre). Cheminer au Nord-Est avec quelques passages humides, passer une barrière forestière et aboutir à un carrefour.

Balisage Rouge et Blanc + Orange + Jaune

(3) Tourner alors à gauche à angle aigu et suivre le GR®26 sur un large chemin (passages humides).

Balisage Rouge et Blanc + Orange

Points de passages

- D/A Église de Bazemont**
N 48.928286° / E 1.866172° - alt. 135m - km 0
- 1 Carrefour - Plan des randonnées**
N 48.924542° / E 1.87553° - alt. 142m - km 0.89
- 2 Croisement en lisière de bois**
N 48.922117° / E 1.888737° - alt. 188m - km 2.02
- 3 Carrefour de la Vente des Dames**
N 48.932786° / E 1.89334° - alt. 180m - km 3.33
- 4 Croisement**
N 48.937057° / E 1.877338° - alt. 186m - km 4.6
- 5 Croisement en T**
N 48.939126° / E 1.869707° - alt. 168m - km 5.2
- 6 Départ de sentier**
N 48.937632° / E 1.867175° - alt. 141m - km 5.64
- 7 Intersection**
N 48.936709° / E 1.865131° - alt. 119m - km 5.88
- 8 Croisement en T**
N 48.937103° / E 1.862004° - alt. 111m - km 6.22
- 9 Croisement en T**
N 48.937681° / E 1.8537° - alt. 106m - km 7
- 10 Croisement en T**
N 48.934358° / E 1.86107° - alt. 74m - km 8.18
- D/A Église de Bazemont**
N 48.928284° / E 1.866171° - alt. 135m - km 9.5

Au croisement avec un chemin forestier (cote 178 ; panneau), continuer tout droit (ignorer la flèche Jaune invitant à aller à droite). Côté gauche, passer au pied d'un beau chêne apparemment vivace puis d'un beau chêne apparemment mort.

Balisage Jaune

(4) Au croisement suivant, continuer tout droit, passer une barrière forestière et suivre Ouest-Nord-Ouest un agréable chemin en légère descente. Longer une clôture à main droite puis un bois de bouleaux à main gauche.

(5) Au bout du chemin, tourner à gauche et descendre franchement. À l'abord de maisons, passer une barrière forestière et virer à droite. Au croisement en T, prendre à droite une ruelle goudronnée qui laisse rapidement place à un chemin. Longer une clôture de propriété à main droite.

Fléchage Bleu pâle

(6) Une centaine de mètres après la fin de la clôture, quitter le chemin et s'engager à gauche dans un sentier en descente (Chemin des Prés Poulains). En bas, effectuer une baïonnette droite-gauche et continuer entre 2 clôtures. Déboucher sur une route et la suivre à droite sur quelques dizaines de mètres.

(7) Juste avant le passage piétons, emprunter à gauche et en descente une ruelle goudronnée (pas de fléchage ici). Au portail "La clé des champs", prolonger sur un chemin herbeux. À l'angle d'une haie, virer à droite dans le Chemin des Prés Poulain. Cheminer en bordure de champ à main gauche et de haies ou clôtures à main droite. À la hauteur d'un banc, obliquer à droite en sous-bois, passer au pied d'un petit bâtiment de jardin et continuer sur un sentier avec une clôture à main droite.

Sans balisage

(8) Au bout du sentier, prendre à droite un chemin plus large. Traverser une rue et continuer en face dans un chemin gravillonné. Après un portail vert côté gauche, passer une chicane et longer une friche à main gauche (ancien stade de foot à en croire la carte ; passage humide). Au croisement en T, tourner à gauche sur un chemin herbeux. Au bout, passer une barrière métallique et suivre une rue à droite.

Fléchage Bleu pâle

(9) Au croisement en T, prendre à gauche le chemin en impasse (Chemin de L'Orme sur la carte ; le panneau "Grand Chemin de Maule" désigne le chemin qui vient de la droite). Au bout de ce large chemin, descendre dans un sentier encaissé. En bas, tourner à gauche sur un chemin herbeux et longer le Ru de la Rouase à main droite. Après environ 500m (arbuste isolé côté droit), virer à droite, franchir le ru et continuer entre les champs. Au croisement en T, tourner à gauche.

Balisage Rouge et Blanc

(10) Au croisement en T, tourner à gauche pour voir après quelques dizaines de mètres un lavoir (hélas peu entretenu et dans une propriété privée). Revenir sur ses pas.

Sans balisage

(10) Poursuivre en face et en montée sur une rue goudronnée. Croiser à droite l'Allée des Gibecières puis à gauche la Rue de Bellevue, et continuer tout droit en montée. Au croisement en T, suivre à gauche la Rue d'Aulnay (abri-bus côté droit). Au Stop, continuer tout droit, avec le clocher de l'église bien en vue. Noter la chapelle et sa mare en contrebas sur la gauche. Longer la mairie sur la droite, qui est dans un ancien château : ne pas hésiter à faire un aller-retour à l'intérieur du jardin.

Continuer Rue d'Aulnay et aboutir immédiatement au pied de l'église de Bazemont. Virer alors à droite et passer sous le porche qui assurait le passage entre le presbytère et l'église. Virer à gauche sur le parking et longer l'église à main gauche. Au bout, virer à gauche pour retrouver immédiatement le point de départ (D/A).

Informations pratiques

Chaussures de randonnée nécessaires. Passages humides (en saison) entre (1) et (2), entre (3) et (4), entre (6) et (7), et peu après (8). Randonnée à entreprendre de préférence en saison sèche.

Point d'eau face à l'entrée de l'église de Bazemont.

Les chemins empruntés sont publics mais traversent des propriétés privées : de très nombreux panneaux le rappellent de place en place. Donc, ne pas s'écarter des chemins...

Entre (2) et (4), on note de nombreux miradors de chasse : en saison (septembre-février), se renseigner sur les jours de chasse.

Carte détaillée indispensable (au minimum celle qui accompagne la présente description).

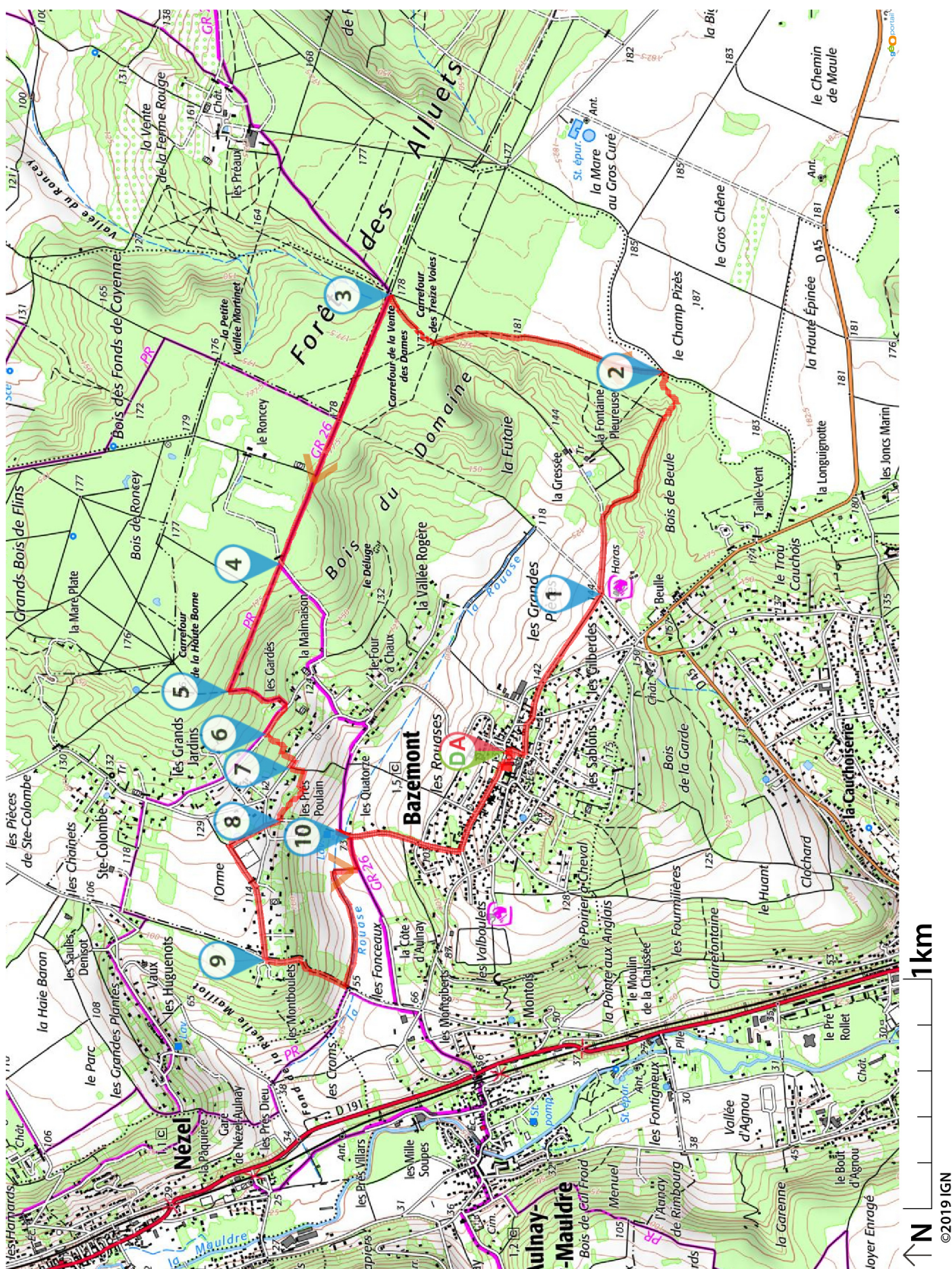
Randonnée effectuée par l'auteur le 09 mars 2018.

A proximité

- [Église Saint-Illiers](#) (XIIe-XVIIIe) (**D/A**).
- Agréable cheminement entre (**4**) et (**5**) et le long du Ru de la Rouase.
- Chapelle (XVIIIe) avant le retour (**D/A**).
- Mairie-château de Bazemont (XVIe), juste avant l'église et le point de stationnement (**D/A**).

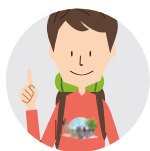
Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-bois-du-domaine-et-le-ru-de-la-rouase/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

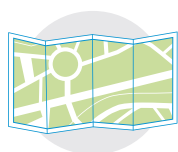
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



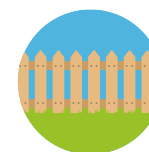
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



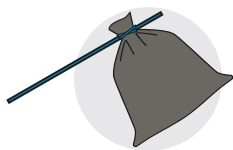
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.